

COLOMBIE

Amnesty International exhorte le gouvernement à se conformer aux décisions des instances internationales

Index AI : AMR 23/72/95

Amnesty International a demandé aujourd'hui (vendredi 15 décembre 1995) au gouvernement colombien de se conformer à l'avis rendu par la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans l'affaire des "disparitions" forcées de Isidro Caballero et María del Carmen Santana. Elle l'a également prié de respecter la décision émise par le Comité des droits de l'homme des Nations unies dans le cas de Nydia Erika Bautista de Arellano.

Nydia Erika Bautista et Isidro Caballero, qui militaient tous deux au sein du groupe armé d'opposition colombien M 19 (le Mouvement du 19 avril) ont "disparu" avant que ne soit conclu l'accord de paix entre le M 19 et le gouvernement. Nydia Erika Bautista a "disparu" en août 1987, après avoir été détenue par des membres de la brigade de renseignements militaires "Charry Solano". En juillet 1995, le ministère public a ordonné la destitution de l'ancien commandant de cette unité, le général de brigade Álvaro Hernán Velandía Hurtado, ainsi que celle d'un sergent. Ces deux militaires ont été destitués par le gouvernement colombien en septembre, après seulement que le général de brigade eut été décoré sur ordre du président Ernesto Samper, le 4 août 1995.

Isidro Caballero et María del Carmen Santana ont "disparu" après avoir été détenus par des membres de l'armée colombienne dans le département de César, en février 1989. Même si des sanctions disciplinaires ont été prises, aucun des responsables de ces trois "disparitions" n'a fait l'objet d'une condamnation judiciaire.

Dans la décision qu'il a émise en novembre 1995, le Comité des droits de l'homme des Nations unies estime que l'État colombien « est directement responsable de la disparition de Nydia Erika Bautista de Arellano » et « demande à l'État partie (la Colombie) d'accélérer la procédure pénale afin que les responsables de l'enlèvement, de la torture et de la mort de Nydia Bautista soient poursuivis et traduits en justice dans les meilleurs délais [...] ». Le comité « souhaite que la Colombie lui fournisse dans quatre-vingt dix jours au plus tard des informations sur les mesures qu'elle a adoptées pour donner suite à sa décision ». (traduction non officielle).

Dans un avis rendu en décembre 1995, la Cour interaméricaine des droits de l'homme conclut que « la République de Colombie a violé le droit à la liberté personnelle et le droit à la vie de Isidro Caballero Delgado et de María del Carmen Santana [...] », et « décide que la République de Colombie est tenue de poursuivre les procédures judiciaires concernant la disparition et la mort présumée des personnes susmentionnées et de sanctionner ces agissements aux termes de sa législation nationale » (traduction non officielle).

Un porte-parole d'Amnesty International a déclaré ce jour : « L'Organisation souhaite que les autorités colombiennes respectent les décisions des instances internationales et les appliquent, et qu'elles fassent le nécessaire pour mettre fin à l'impunité judiciaire dont ont bénéficié jusqu'à présent les auteurs de ces trois affaires ».

Amnesty International invite le gouvernement colombien à entreprendre une réforme du Code de justice militaire du pays, afin que les violations des droits de l'homme perpétrées par des membres des forces de sécurité ne relèvent plus de la compétence des tribunaux militaires. Cette recommandation vient s'ajouter à celles déjà émises dans ce sens par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA) |